



Je suis un professionnel de santé hospitalier et je réalise une téléconsultation avec mon patient à son domicile ou en établissement médico-social



Je fais ma demande de compte à un membre du service informatique de mon établissement sanitaire ou directement sur [www.pro.esante-paysdelaloire.fr](http://www.pro.esante-paysdelaloire.fr) selon l'organisation mise en place dans mon établissement. Après réception du mail de validation d'inscription, j'accède à l'outil grâce à ma carte CPS ou à l'aide de mes identifiants de connexion.

*Astuce : J'enregistre le lien [www.pro.esante-paysdelaloire.fr](http://www.pro.esante-paysdelaloire.fr) dans les favoris de mon navigateur et j'utilise Google CHROME*



Je souhaite réaliser une téléconsultation avec un patient, je lui demande s'il possède un smartphone, une tablette ou un ordinateur (avec caméra et micro) et **vérifie qu'il a bien accès à internet** (câble, wifi ou 4G).



Deux possibilités s'offrent à moi



#### Réaliser une téléconsultation avec dossier

Cette solution simple et rapide offre des options intéressantes (transmission d'ordonnance, paiement de l'acte, compte-rendu en pdf...). Cette démarche est expliquée ci-dessous.

#### Réaliser une téléconsultation immédiate sans création de dossier

Je clique sur l'icône «téléphone» et saisis le numéro de smartphone. A noter, cette solution très pratique ne vous permettra pas de transmettre d'ordonnance ou de réaliser le paiement de l'acte via l'application.

#### Téléconsultation avec dossier patient



Je crée un RDV de téléconsultation en indiquant les **données d'identité du patient, son e-mail et/ou son numéro de smartphone**. Je conviens avec le patient ou le professionnel de la structure du créneau horaire pendant lequel il doit se rendre disponible.

*Astuce : votre téléconsultation peut avoir lieu directement, il suffit de noter l'heure actuelle.*



Je lui demande s'il souhaite recevoir son invitation :

- **par mail** : possible s'il est équipé d'un ordinateur avec Webcam et micro ou d'une tablette

- **par SMS** s'il est équipé d'un smartphone.

Je lui précise qu'il devra **cliquer sur le lien** (actif uniquement au créneau fixé) pour entrer en téléconsultation.



A l'heure de la consultation prévue je me connecte à Covalia Web et retrouve mon RDV dans « Mes Téléconsultations »



Durant la téléconsultation, je peux transmettre l'ordonnance ou toute autre pièce jointe (au format PDF ou image/photo) et insérer ma signature électronique. Le patient a également la possibilité de m'envoyer des documents.



*Astuce : Je valide le formulaire et j'enregistre le PDF généré automatiquement et les autres pièces jointes sur le bureau de mon ordinateur pour l'intégrer à mon dossier patient si besoin.*



#### Une question ?

